

**REPONSE DE
MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**A LA QUESTION DE
MADAME MATTEA LACAVE
AU NOM DU GROUPE " FEMU A CORSICA "**

Objet : Pour une solution au conflit avec l'ARS

Madame la Conseillère,

Vous avez bien voulu m'interroger sur le conflit qui oppose actuellement l'ARS aux syndicats.

L'origine de ce dernier prend sa source dans l'absence de mise en œuvre du protocole d'accord signé le 10 décembre 2010 entre la majorité des syndicats et le ministère de la Santé.

Celui-ci comportait neuf points et notamment un sujet particulièrement sensible, relatif à la révision du coefficient géographique.

Comme vous le mentionnez, j'ai effectivement reçu les membres du STC le 20 mai dernier et j'ai clairement soutenu les revendications formulées par les intéressés, dès lors qu'elles reprenaient, point par point, ledit protocole. Je n'ai pas manqué, en conséquence, d'alerter le Préfet de Corse mais aussi les différents ministères sur l'urgence qu'il y avait de nommer une personne dûment mandatée pour entamer rapidement les négociations et empêcher ainsi un durcissement du conflit. Plusieurs réunions ont eu lieu depuis et elles ont échoué, la représentation syndicale faisait de la révision du coefficient géographique un préalable. Ce dernier vise à prendre en considération les contraintes multiples et variées des régions. Dans ce domaine, la Corse cumule de nombreux handicaps et l'Etat propose une augmentation sans réelle signification, le dit coefficient serait porté de 5 à 6%, entraînant par-là même la colère des personnels, d'autant plus fondée que la Fédération Hospitalière de France suggérait, selon ses propres règles de calcul, de le fixer à 15%.

Je souhaite rappeler que, sur cette affaire, notre Assemblée a délibéré en ce sens à deux reprises, une première fois en mars 2007 lors de la précédente mandature et une seconde fois le 26 novembre de l'année écoulée.

A cela s'ajoute les déclarations de Monsieur Xavier BERTRAND qui occupait le poste de ministre de la Santé sous le gouvernement VILLEPIN. Dans une interview en date du 3 novembre 2006, parue dans l'hebdomadaire "la Corse, votre hebdo", il avait fait part de sa volonté d'augmenter substantiellement le coefficient correcteur pour prendre en compte les surcoûts financiers liés à l'insularité.

J'observe que la situation n'a guère évolué depuis et que les promesses n'ont pas été tenues.

J'aimerais aussi souligner que d'autres problèmes, tout aussi importants, méritent notre attention tels le financement de missions d'intérêt général et la dotation annuelle de financement qui touchent tous les établissements de santé.

J'achèverai mon propos en vous informant que la commission permanente dans sa réunion du 25 mai 2011, a proposé à l'unanimité des membres présents, la rédaction d'une motion commune à tous les groupes pour une revalorisation conséquente dudit coefficient. Je souscris naturellement à cette proposition et j'y associe les membres du Conseil Exécutif.

Je vous remercie.